

L'ACTIVITE DES SOCIETES D'AFFACTURAGE EN 2018

1. PRODUCTION DE L'ANNEE (1)	Montant (en millions d'euros)			Nombre (en milliers d'unités)		
	En 2017*	En 2018	Variation 2018 / 2017	En 2017*	En 2018	Variation 2018 / 2017
Total des opérations	290 803	320 409	+10,2%	68 920	73 497	+6,6%
. Affacturage domestique (2)	208 970	223 752	+7,1%	62 269	64 971	+4,3%
. Affacturage international	81 833	96 657	+18,1%	6 651	8 525	+28,2%
. A l'exportation (3)	21 531	23 620	+9,7%			
. A l'importation (4)	3 295	4 424	+34,2%			
. Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger (5)	57 007	68 613	+20,4%			
2. ENCOURS EN FIN D'ANNEE (6)	Au 31.12.2017*	Au 31.12.2018	Variation 2018 / 2017			
Montant total (en millions d'euros)	48 452	54 649	+12,8%			
. Affacturage domestique (2)	36 101	37 564	+4,1%			
. Affacturage international	12 351	17 085	+38,3%			
3. NOMBRE DE CLIENTS (en unités) (7)	39 209	41 093	+4,8%			

* Les chiffres concernant 2017 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 31 décembre 2018. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Créances prises en charge au cours de l'année. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

(2) Affacturage domestique : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor, le client et l'acheteur sont en France.

(3) Affacturage à l'exportation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor et le client sont en France, et l'acheteur à l'étranger.

(4) Affacturage à l'importation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor en France est en relation avec un factor correspondant étranger, les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger.

(5) Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le client à l'étranger (adhérent uniquement), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan-européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

(6) Encours net des créances à recouvrer en fin d'année. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

(7) On désigne par "clients" les entreprises qui ont conclu un contrat d'affacturage pour les distinguer des "acheteurs" qui sont les entreprises dont les clients sont les créanciers.